
SAN JUAN – Réunion conjointe de la ccNSO et du GAC
Mardi 13 mars 2018 – 15h15 à 16h15 AST
ICANN61 | San Juan, Porto Rico

MANAL ISMAIL : Soyez les bienvenus. Veuillez prendre place dans la salle. Nous allons commencer d’ici quelques minutes. Merci.

Bonjour à tous. Nous en sommes maintenant à la réunion prévue à 15:15 pour 60 minutes, réunion conjointe GAC-ccNSO.

Merci à tous d’être revenus. Est-ce qu’on pourrait avoir l’agenda s’il vous plaît projeté sur l’écran ? Merci. Aujourd’hui, alors Katrina, si vous voulez dire quelques mots avant de commencer à analyser l’ordre du jour.

KATRINA SATAKI : Bonjour. Je suis présidente du conseil ccNSO. C’est un plaisir d’être ici parmi vous avec les gouvernements cet après-midi. Nous allons commencer avec les progrès réalisés par rapport à la piste de travail numéro 5 et le rôle de la ccNSO et du GAC dans ce processus. J’aimerais donner la parole pour une rapide mise à jour à Annebeth, ma collègue, qui va vous donner quelques informations par rapport aux progrès réalisés sur la piste de travail numéro 5.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

ANNEBETH LANGE : Bonjour. Je suis coprésidente du groupe de travail sur la piste de travail numéro 5, qui travaille sur les extensions géographiques TLD.

En 2017, nous avons travaillé par l'intermédiaire d'Olga, l'ancienne coprésidente. Et maintenant, nous avons également eu un webinaire qui est disponible sur le web pour ceux qui veulent obtenir les dernières nouveautés quant aux extensions géographiques des noms de premier niveau.

Nous avons des téléconférences hebdomadaires et au cours des dernières réunions, nous avons eu un processus structuré pour passer en revue les différentes catégories des extensions géographiques qui étaient contenues dans le guide de candidature de 2012 et en comparant les catégories et les termes des politiques initiales de la GNSO développées en 2007.

Donc petit à petit, nous sommes en train d'identifier les avantages et inconvénients, donc les aspects positifs et négatifs de l'impact de ces catégories et la manière dont elles étaient abordées dans le guide de candidature; voir également comment nous voulons les aborder pour la prochaine série, si nous allons procéder de la même manière pour l'avenir ou modifier ce qui était contenu dans le guide de candidature en y ajoutant des variations par rapport au travail initial politique en

2007 et le dernier contenu du guide de candidature ; et ensuite, nous allons passer au contenu du guide de candidature et on va passer à l'examen des catégories qui ne figuraient pas dans le guide de candidature. Et donc cela va créer d'autres problèmes.

Nous avons une séance spéciale sur ce sujet demain matin sur la piste de travail numéro 5 ici à San Juan à 8:30. Donc pour ceux qui sont intéressés sur cette thématique, que vous fassiez partie d'ailleurs du groupe de travail ou non, vous êtes tout à fait les bienvenus à y participer.

Donc s'il y a des questions dans la salle, je suis à votre disposition pour y répondre.

MANAL ISMAIL :

Merci Annebeth. Je voulais vous indiquer que nous n'avons prévu aucune séance du GAC demain matin pour la piste de travail numéro 5. Donc les membres du GAC sont disponibles s'ils souhaitent participer demain matin à votre réunion.

ANNEBETH LANGE :

Très bonne nouvelle, merci.

KATRINA SATAKI : Quelle a été votre expérience jusqu'à présent ? Est-ce que vous avez des préoccupations particulières, des conclusions dont vous souhaiteriez nous faire part ?

MANAL ISMAIL : Non, aucune conclusions pour l'instant. Comme je l'ai dit auparavant avec l'ALAC, il y a deux parties dans cette discussion : une partie qui a à voir avec le processus en lui-même et une discussion sur le fond. Mais par rapport à ce processus donc, nous pensions que le groupe de travail allait travailler avec les outils du groupe de travail intercommunautaire. Mais là encore, étant donné qu'il s'agit d'un PDP, cela doit être conforme aux procédures propres au PDP. Et ensuite, il faut nommer cinq membres. Ce sont les règles de tout CCWG.

Cela étant dit, nous avons déjà d'ores et déjà nommé six représentants du GAC au sein de ce groupe de travail pour nous assurer d'être dûment informés et que nous puissions dûment transmettre les points de vue du GAC dans ce groupe de travail sur cette piste de travail. Mais beaucoup d'autres participants ont également fait part de leur intérêt. Et ils devraient pouvoir également participer à l'instar du reste de la communauté.

Par rapport au fond, on en est à une étape très initiale de nos discussions. Et je vais laisser le soin à mes collègues du GAC qui

participent activement – je ne sais pas s'ils sont dans la salle – pour qu'ils puissent faire part de leur point de vue.

TAYLOR BENTLEY : Bonjour. Je m'appelle Taylor Bentley du gouvernement canadien et j'ai eu l'occasion de suivre ces webinaires depuis longtemps maintenant. Et je voulais simplement poser une question. Parce que bien entendu, le document sur lequel on travaille est complet, celui qu'on a révisé dans la séance, lorsqu'il est à l'écran, on voit que c'est un texte très complet et difficile à appréhender, surtout pour les nouveaux venants donc. Je me demandais si les membres d'un groupe de travail pensaient peut-être faire en sorte que ce texte soit plus abordable.

ANNEBETH LANGE : Oui, effectivement, on va le prendre en considération. Je sais qu'on a posé la question et c'est très difficile de s'orienter dans ce texte parce que si vous n'avez pas Google Docs, vous ne pouvez pas tout voir.

Mais je crois que lorsque vous réfléchissez à tout cela, ce qui est important, c'est de prendre le guide de candidature, chapitre deux sur l'évaluation, et c'est là que sont indiquées les extensions géographiques. Et ce qu'on essaie de faire, c'est de

fixer les différentes catégories par rapport à la politique originale de la GNSO et de voir ce qu'on peut en faire pour l'avenir. Et même si vous avez des problèmes pour aborder ce document, ce que vous pouvez faire, vous, en tant que membres, si vous avez des suggestions par rapport à la manière de traiter les différentes catégories – parce que finalement, c'est le principal problème pour l'avenir –, n'hésitez pas à envoyer un courriel. Et on peut l'intégrer dans le document.

L'idée maintenant, c'est que lorsqu'on aura autant de contributions que possible sur les catégories qui sont contenues, on va pouvoir – et c'est l'idée principale – élaborer un rapport initial avec un document beaucoup plus facile à lire. Et ensuite, on passera à la consultation. Et vous pourrez voir encore plus clairement ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait.

Heureusement, nous avons un excellent secrétariat. Et comme Manal l'a dit, nous venons également de commencer à envisager un groupe de travail intercommunautaire. Mais il faut changer les statuts constitutifs pour essayer de faire en sorte que le PDP soit au service de toute la communauté ; il n'est pas là. Donc nous allons essayer de tirer partie de la meilleure manière de cette situation. Et je sens que l'atmosphère, l'environnement par rapport à cette piste de travail est bien meilleur que celle qui prévalait auparavant.

Donc la GNSO, même si elle a différentes priorités, différentes volontés, essaie de trouver avec nous un terrain d'entente et l'atmosphère de travail entre nous est très bonne. Donc j'invite tous ceux qui sont ici présents à exprimer leur point de vue parce que cela contribue énormément à ce travail.

MANAL ISMAIL :

Merci au Canada et merci Annebeth. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires dans la salle ? Pouvons-nous passer au point suivant ?

KATRINA SATAKI :

Passons au point suivant de l'ordre du jour, à savoir l'initiative du groupe de travail pour préparer les documents concernant la délégation des ccTLD et le transfert des ccTLD.

Le document a bien avancé. Les différentes parties prenantes ont apporté leur contribution et j'espère que cela servira pour exposer les informations pertinentes pour tous ceux qui s'intéressent à cette question et permettront également de répondre à toutes les questions qui pourraient vous préoccuper. Il s'agit du groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies. Également un groupe de travail sur le PDP et on espère que tout le jargon utilisé dans les différents documents, y compris ceux préparés par l'ICANN IANA, ne seront pas trop

complexes et que vous allez pouvoir comprendre à quoi ces termes font référence parce que parfois, on a du mal à trouver des documents qui expliquent la signification des termes. Et pourtant, ces termes apparaissent dans des documents officiels.

Mais pendant notre discussion avec ce groupe de travail des régions faiblement desservies et les représentants de ce groupe, on a pensé qu'une idée pouvant être utile pour le GAC consisterait à ce que nous, nous fassions une présentation pour expliquer d'où viennent ces codes à deux lettres et comment ils sont devenus des ccTLD et ce que cela veut dire, d'être un opérateur de registre ccTLD et de quelle manière les opérateurs de registre coopèrent et développent leur infrastructure, etc. On s'est dit que, peut-être, on pourrait travailler là-dessus ensemble à la réunion de Panama et organiser une séance là-dessus. On s'est dit que ce serait intéressant et on a pensé que, peut-être, vous auriez ce sentiment.

Y a-t-il des questions là-dessus ?

MANAL ISMAIL :

En fait, je pense que cela a été un exercice très utile et il a été très bon de passer du temps sur cette séance de questions et réponses parce qu'en général, on reçoit beaucoup de questions et c'est justement un endroit, un espace où tout est compilé et où on répond justement à ces questions. Et en dépit du fait qu'il

s'agisse du groupe de travail sur les régions faiblement desservies, il serait bon aussi de l'appliquer aux nouveaux venus et aux nouveaux représentants. Donc si les collègues ici présents souhaiteraient obtenir des informations sur cette thématique, sachez que cette séance questions et réponses est particulièrement importante et intéressante.

Y a-t-il d'autres demandes de parole sur ce point ?

KATRINA SATAKI :

Pas de notre côté, non. Bon, je vois qu'on est très efficaces aujourd'hui, alors continuons d'avancer.

Alors lorsque nous avons pensé aux différentes manières de faire en sorte que ces réunions bilatérales soient plus bénéfiques, pour vous comme pour nous, on a pensé qu'il serait bon d'avoir des gens des deux groupes qui pourraient travailler ensemble sur l'élaboration de l'ordre du jour afin de s'assurer que la réunion soit réellement utile.

Donc Peter de la ccNSO et Per du GAC se sont livrés à cet exercice. Peut-être qu'ils peuvent nous donner des informations, nous faire des commentaires sur la manière dont on pourrait procéder.

PETER VERGOTE :

Merci Katrina. Effectivement, c'est quelque chose de nouveau. Et en fait, on n'a pas encore trouvé d'acronyme pour ce comité. Je crois qu'étant donné la longue histoire de l'ICANN d'amour avec les acronymes, on se doit d'en trouver un.

Donc au cours de dernières semaines, on y a réfléchi et même si on ne s'est pas rencontré auparavant, on a le sentiment qu'il y a beaucoup de points en commun entre nous, à savoir deux choses surtout. D'abord, on a le sentiment que les séances conjointes entre nos collègues du GAC et les membres de la ccNSO constituent un événement isolé, finalement. Cela se produit pendant les conférences ICANN. Ensuite, on a un vide et on se réunit de nouveau pour la prochaine conférence ICANN. Or, il faudrait créer un canal, un outil, une manière de permettre un échange plus fluide des préoccupations thématiques et questions communes qu'on aimerait aborder ensemble pour qu'on puisse mieux préparer l'ordre du jour et l'échange de point de vue pour la prochaine réunion et conférence de l'ICANN.

Et deuxième point commun et préoccupation que nous partageons, nous avons remarqué par le passé que l'ordre du jour était rempli de thématiques et on a eu le sentiment qu'à la fin de la séance, on passait très rapidement en revue les derniers points sur l'ordre du jour et on n'accordait pas la même attention à tous ces points. Donc on a considéré qu'il serait

peut-être plus intéressant de limiter le nombre de points à l'ordre du jour afin de favoriser une plus grande interaction entre notre communauté et la vôtre, plutôt que d'avoir un ordre du jour trop chargé et de passer à côté de l'opportunité de rentrer dans le fond des questions.

Donc à l'heure actuelle, Per et moi-même, nous sommes les deux membres de ce comité. On en est encore à une étape préliminaire. On s'est réuni pour la première fois avant la conférence ICANN. Donc pour nous aussi, c'est un processus d'apprentissage. Peut-être que le comité sur l'ordre du jour pourra être étendu à l'avenir mais pour l'heure, je crois que Per et moi-même sommes tout à fait disposés à travailler pour voir comment avancer.

Mais je pense que le plus important, c'est que grâce à ce moyen, on devrait avoir un moyen interactif de continuer à discuter et échanger entre nous entre les réunions. De quelle manière ? Nous proposons la chose suivante. Si les collègues du GAC ont une préoccupation particulière ou un intérêt particulier, ils peuvent le faire savoir à Per, qui me le fera savoir à moi. Et moi à mon tour, je le ferai savoir aux membres de la ccNSO et au conseil de la ccNSO. Et de la même manière, l'inverse s'applique. Si les membres de la ccNSO souhaitent qu'un point particulier soit traité par les membres du GAC, j'utiliserais ce

même moyen pour le transmettre à Per. Cela permettrait un petit peu de rendre plus efficaces nos réunions à l'avenir.

PER BERGSTRAND : Oui, je suis d'accord.

PETER VERGOTE : Oui. On en parlait hier, mais si vous êtes d'accord, n'hésitez pas, si vous avez autre chose à ajouter. S'il y a des commentaires dans la salle, n'hésitez pas, je vous écoute. Si vous avez des questions à mon attention ou à l'attention de Per, n'hésitez pas à les poser.

MANAL ISMAIL : Merci Peter. Et merci à Peter et à Per qui se sont portés volontaires pour assumer cette fonction de coordination. Et merci à Katrina de cette initiative de coordination puisque vous nous avez contactés pour nous demander de voir comment rendre nos réunions plus efficaces. Et cela a été très utile. Donc comme vous l'avez dit, on commence tout juste mais dans nos discussions de leadership du GAC, on était en train de voir comment faire en sorte qu'on puisse inviter des gens et des représentants d'autres AC et SO pour nourrir davantage nos ordres du jour.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup Peter et Per. J'aimerais saisir cette occasion pour demander au GAC la choses suivante. Peut-être que vous avez déjà des idées, des thématiques que vous souhaiteriez aborder pour la prochaine réunion avec nous.

PETER VERGOTE : Nous n'en sommes pas encore là, mais nous allons en parler très prochainement.

KATRINA SATAKI : La Suisse s'il vous plaît.

SUISSE : Je suis Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Je m'excuse d'être arrivé en retard, mais le RGPD occupe une place importante dans nos agendas.

Je crois que dans des prochaines réunions, nous allons devoir encore parler de la façon dont les noms géographiques ont été traités dans la série précédente.

Et dans cette piste de travail numéro 5, nous essayons de voir comment les discussions évoluent, aussi bien de votre côté que de notre côté

KATRINA SATAKI : Oui. Les Pays-Bas s'il vous plaît.

PAYS-BAS : Merci Manal. Thomas De Haan du gouvernement des Pays-Bas. J'ai deux points à soulever.

D'un côté, comme l'a dit mon collègue de la Belgique, c'est un point important que l'on a mis dans le point divers.

Deuxième point, l'ICANN a fait beaucoup pour essayer d'atténuer les risques d'utilisations malveillantes, notamment dans les nouveaux gTLD parce qu'on voit que les cas d'abus augmentent dans les nouveaux gTLD, malgré les actions mises en place. J'ai l'impression que l'approche de l'ICANN vient du haut vers le bas, comme s'il y avait des obligations qui vont vers les TLD alors que dans certains pays, quand on parle de ccTLD, il s'agit plutôt d'une approche ascendante pour essayer d'atténuer les risques d'abus. Et je me demande quelles seraient les meilleures pratiques que l'on pourrait mettre en place à partir de l'expérience des différents pays pour améliorer le processus. Par exemple, nous avons le CC-OPS, je crois.

KATRINA SATAKI : TLD-OPS.

PAYS-BAS : TLS-OPS, ce sont des mécanismes qui sont mis en place à titre volontaire et qui sont utilisés pour identifier des menaces pour essayer de collecter des indicateurs. Et je me demande, non seulement pour le GAC mais aussi pour la ccNSO en conjonction avec le GAC – parce que nous sommes tous les deux intéressés à maintenant la sécurité et la stabilité de l'internet – je me demande donc si l'on pourrait essayer de participer à ce type de processus pour chercher des solutions à ces menaces.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres suggestions de sujets que l'on pourrait aborder ?

MANAL ISMAIL : Le Portugal.

PORTUGAL : Merci beaucoup. Ana Neves, représentante du Portugal.

J'aimerais aborder la question de l'utilisation des ccTLD au second niveau. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, comment vous voyez notre travail par rapport à cette question. J'aimerais que l'on puisse en discuter.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup. Je regarde les responsables de l'établissement de l'ordre du jour, je vois qu'ils en prennent note.

Est-ce qu'il y a d'autres sujets par rapport auxquels vous aimeriez recevoir plus d'informations de la part de la ccNSO ?
Oui, les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Excusez-moi de reprendre la parole. Je pense qu'il est très important que l'on puisse avoir une discussion sur l'utilisation des codes à deux lettres au second niveau dans les gTLD. Les ccTLD ont beaucoup d'expérience par rapport aux politiques mises en place pour les codes à deux lettres au second niveau. Vous avez identifié des problèmes qui peuvent donner lieu à des confusions. Vous avez une longue expérience là-dessus, alors que nous ne connaissons pas vraiment quels sont les problèmes qui peuvent se poser dans ce cas. Je pense que ce serait intéressant d'avoir cette discussion.

KATRINA SATAKI : Une petite correction. Nous avons de 25 à 30 ans d'expérience dans ce domaine. Merci beaucoup. Si vous avez d'autres idées, n'hésitez pas à contacter Peter, notre équipe chargée d'établir l'ordre du jour.

PETER VERGOTE : Avec votre permission, je voulais répondre à la question de Thomas.

En ce qui concerne les codes à deux lettres au second niveau pour les nouveaux gTLD, il y a eu des inquiétudes par rapport au fait que si l'on bloque ce type de noms, on peut aboutir à des situations problématiques au niveau des droits de propriété intellectuelle. Car parfois, il y a des chaînes qui peuvent être utilisées de manière active en tant que domaine. Et que si l'on bloque ce type de chaîne, à ce moment-là, on se retrouve dans une situation problématique. C'est ce que nous avons découvert avant de permettre la délégation de ce type de chaîne.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup de ce commentaire. On peut en parler davantage par rapport à cette question, bien entendu, mais on va s'arrêter là.

Maintenant, nous allons aborder le point suivant de l'ordre du jour, un point sur le travail du groupe de travail PDP sur le retrait des ccTLD. Et maintenant, je vais demander à mon collègue Stephen de présenter cette question.

STEPHEN DEERHAKE : Je vais être très bref. Je vais vous parler de ce que fait ce groupe de travail et puis je vais lancer un appel.

Notre groupe a fait beaucoup de progrès pour essayer d'identifier des scénarios de retrait de ccTLD. Nous avons publié un document qui a été distribué et publié par rapport à un premier scénario, qui se penche en détail sur les éléments de codes du tableau ISO. Il y a un deuxième scénario qui se penche sur le fait de savoir ce qui se passe si l'on retire une certaine catégorie de cette table ISO une fois que ce code a déjà été assigné.

Nous avons eu une réunion en face-à-face avec le Conseil d'Administration. Il y a deux membres qui se sont retirés et je vais prendre leur place. Et je vais vous lancer un appel. Lorsqu'on a abordé le cadre d'interprétation dans un groupe de travail, nous avons eu une représentation du GAC en la personne du représentant de la Nouvelle-Zélande, et sa contribution a été très riche, très intéressante. Nous aimerions pouvoir compter sur la participation des membres du GAC lorsque nous travaillons par rapport à ce sujet. Donc si vous êtes intéressés à participer à notre travail, les portes sont ouvertes. Merci beaucoup.

KATRINA SATAKI :

Merci beaucoup Stephen. Est-ce qu'il y a des questions ou y a-t-il des membres du GAC qui se portent volontaires pour participer

à ce groupe de travail PDP ? On n'a pas tellement de PDP, il ne faut pas se plaindre. Il n'y a pas volontaire pour l'instant ?

STEPHEN DEERHAKE : Je vois qu'il y a beaucoup de mains qui se lèvent. Très bien.

NIGEL ROBERTS : UTC. Une question. Combien de ccTLD ont été retirés ? Est-ce qu'il y en a.... Ou s'agit-il d'un PDP proactif ?

STEPHEN DEERHAKE : Il n'y en a pas pour l'instant. Cependant, nous essayons de comprendre ce qui se passerait si jamais un scénario pareil venait à se produire. On a été confrontés à une situation pareille cinq ou six fois par le passé et nous essayons de comprendre, d'établir de quelle manière une situation pareille devrait être gérée.

MANAL ISMAIL : Nous avons eu des expériences très intéressantes d'une participation en amont dans le travail des groupes PDP. Et j'encourage donc les collègues du PDP à étudier de plus près ce groupe PDP pour voir quels seront les sujets qui seront abordés et envisager la possibilité d'y participer. Vous ne devez pas vous prononcer maintenant. Vous avez le temps d'étudier la

possibilité de participer à ce groupe, une fois que vous aurez mieux étudié de quoi il s'agit. Mais j'encourage les membres du GAC à y participer. Y a-t-il des commentaires par rapport à ce point de l'ordre du jour avant de passer au suivant ? Le Maroc s'il vous plaît.

MAROC : Merci beaucoup. Voilà, ma question concerne les noms de domaine des pays. Je ne sais pas est-ce qu'il existe encore ou pas, les noms qui ont été attribués au secteur privé et qui sont gérés par les sociétés. Est-ce qu'ils sont toujours là ou bien le règlement de cette question est déjà mis en place ?

ANNEBETH LANGE : Je ne suis pas tout à fait sûre d'avoir compris ce que vous avez demandé. Vous parlez du premier niveau ou de second niveau pour les ccTLD ?

MAROC : Par rapport à la norme 3166 qui stipule les noms à deux caractères des pays, auparavant, c'était le secteur privé qui prend la main sur certains noms de pays. Est-ce que ça existe toujours ou bien la question est déjà réglée ?

ANNEBETH LANGE : Alors vous demandez s'il y a des compagnies privées qui sont des ccTLD. D'accord. C'est vrai. Les différents gestionnaires ccTLD sont différents. Il y en a qui sont administrés par des gouvernements, d'autres sont des organisations à but non lucratif – la plupart, c'est à but non lucratif – mais il y a beaucoup d'organisations privées qui gèrent les ccTLD, oui.

MANAL ISMAIL : Très vite, le Maroc, pour être sûres qu'on répond à votre question. On parle seulement de qui gère le ccTLD ou par le temps aussi, sur la manière dont le ccTLD est géré. Cela peut être un caractère à deux codes et cela peut être utilisé comme un nom de domaine générique. J'essaie de comprendre, de clarifier pour savoir quelle était votre question.

MAROC : Merci beaucoup madame la Présidente. Donc je dis qu'il y avait autrefois quelques noms à deux caractères qui ont été attribués au secteur privé, d'une manière ou d'une autre. Ces noms-là à deux caractères représentent la chaîne de caractères des noms de pays à deux caractères. Voilà. Donc ma question, ça ne se pose pas sur l'administration du nom de domaine pour les pays, mais des noms de domaine qui sont détenus par le secteur privé. Est-ce qu'il existe encore ou non ?

KATRINA SATAKI :

Merci beaucoup. Je pense qu'on essaie de bien comprendre votre question. Comme ma collègue Annebeth l'a bien dit, les ccTLD sont différents. Il n'y a pas quelque chose qui puisse s'appliquer à tous les ccTLD. Il y a différents cas.

Si on regarde les chiffres, cela varie de région en région. Mais en général, comme Annebeth vient de le dire, il n'y a pas une approche unique par rapport à la façon dont un ccTLD doit être exploité et par rapport à qui exploite un ccTLD. Par exemple en Europe, la plupart des ccTLD sont gérés par des organisations à but non lucratif. Oui, il y en a aussi des compagnies privées, il y en a aussi des gouvernements ou des institutions qui gèrent les ccTLD. Il y a également des universités, etc.

Et parfois, il y a des changements qui se produisent. Par exemple, un ccTLD peut avoir été géré au départ par une université et ensuite, il passe à une compagnie privée. Ou bien un ccTLD est à l'origine géré par un gouvernement et ensuite, géré par une organisation à but non lucratif. Il n'y a pas une approche unique par rapport à la façon dont les ccTLD sont gérés. Il y a des structures tout à fait différentes.

Avons-nous répondu à votre question, monsieur ? Merci.

Nous avons le dernier point divers, et ici, je vois que nous avons les registres ccTLD et le RGPD. Y a-t-il des points particuliers que vous voulez aborder par rapport à cette question ?

MANAL ISMAIL : Vous parlez de la liste de thèmes ? Vous nous demandez s'il y a quelque chose d'autre par rapport à cette question ou si nous avons d'autres sujets à aborder ?

KATRINA SATAKI : Nous avons le temps. On peut aborder différents sujets.

MANAL ISMAIL : Peut-être que l'on pourrait voir comment la ccNSO envisage les changements qui ont été mis en place par rapport au budget. Ce serait intéressant ce que vous faites à propos de cela. Si le temps nous le permet, ce serait intéressant, donc, de présenter au GAC ce que vous faites à ce propos.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup pour cette question, Manal. Oui. Nous sommes en train d'analyser le budget de l'ICANN et le plan stratégique de l'ICANN. Nous le faisons depuis un certain temps.

Nous avons un groupe qui a été formé en 2008 pour se pencher sur les questions stratégiques et budgétaires. Nous avons une

certaine expérience car ce groupe s'est penché sur plusieurs documents et à chaque fois a apporté des commentaires. À chaque fois qu'ils font des commentaires, ils se réunissent avec l'équipe de l'ICANN et essayent également de discuter des questions qui sont ouvertes. Nous essayons de promouvoir le statut de ce groupe pour qu'il devienne un comité permanent sur la planification stratégique et le budget.

Et comme vous le savez, les ccTLD ont différents types de compétences. Et ici, nous avons des gens qui ont une certaine expertise en matière de planification budgétaire et en matière de planification stratégique. C'est pourquoi ils sont en mesure de donner des commentaires ou faire part de commentaires par rapport à ce plan stratégique.

Ils étudient en ce moment le projet de budget de l'ICANN. Si mes collègues sont là, je vais leur demander de vous en parler. Mais si vous voulez tout simplement savoir en règle générale ce que nous faisons, voilà ce que nous faisons. Si vous voulez plus de détails, nous pouvons demander aux collègues de ce groupe de vous en parler. En tout cas, nous prenons cela très au sérieux.

Nous nous penchons également sur la question de la représentation dans la communauté habilitée. Stephen a établi trois processus par rapport aux mesures de refus d'une pétition. Parce que comme vous le savez, il y a toute une liste de

situations qui peuvent déclencher un refus de la part de la communauté habilitée, notamment en ce qui concerne le budget. Le GAC fait partie des participants décideurs. Et à moins que les participants décideurs refusent de manière spécifique le budget par exemple, celui-ci est adopté. Pour le moment, nous ne voyons pas dans l'horizon la possibilité qu'il y ait un refus, un rejet du budget. Mais Stephen, je pense que vous êtes mieux à même de parler de cette question.

STEPHEN DEERHAKE : En tant que participant décideur, le GAC devrait être au courant du processus qui va se déployer d'ici le début de l'année fiscale précédente en ce qui concerne le budget. Comme vous le savez, la période de consultations publiques pour le budget est finie la semaine dernière. Le rapport devrait être publié le 1^{er} avril.

À chaque fois qu'une ou plusieurs SO et AC présentent une pétition de rejet qui fait suite à la volonté du Conseil d'Administration de vouloir approuver un budget, la communauté habilitée doit avoir l'opportunité d'avoir un forum pendant l'ICANN62. Et cela dépend de quand le Conseil d'Administration décide d'approuver le budget. Et il y a deux scénarios. Il y a une période pendant laquelle nous pouvons lancer un forum public. Le 7 mai, c'est la date à laquelle le budget devrait être approuvé et à ce moment-là, un forum

public devrait être organisé jusqu'à 31 mai pour pouvoir avancer une action de rejet. Et pour ce faire, il faut qu'il y ait le soutien d'au moins une SO ou AC pour qu'elle puisse être approuvée. Cela déclencherait une nouvelle période de forum public qui s'étendrait jusqu'au mois de juin.

Le deuxième scénario serait un forum public pendant l'ICANN62. Et cela résulterait en une période de rejet qui devrait finir le 21 juin. Et le dernier jour de cette action de rejet, le premier jour de la période de rejet finirait le 28 juin, qui correspond à la fin de l'ICANN62. À ce moment-là, on pourrait utiliser les 21 jours prévus dans les statuts pour ce forum communautaire et à moment-là, ce forum communautaire devrait être tenu le premier jour de cette période de 21 jours.

Quoi qu'il en soit, dans ces deux scénarios, en raison du moment où le budget est développé et la réalité par rapport au moment où ce budget sera voté par le Conseil, dans les deux scénarios, le Conseil aura un budget moins important, indépendamment du fait qu'une action de rejet soit demandée ou non. Et il y a une période pendant laquelle le Conseil d'Administration de l'ICANN doit voter si la communauté habilitée aura l'opportunité de tenir un forum communautaire pour lancer une action de rejet. C'est l'opportunité de la communauté pour parler de cette question en personne.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup Stephen. Y a-t-il des questions ?

Je vois qu'il y a un point sous divers concernant les registres ccTLD et le RGPD. Je suis sûre que vous aurez beaucoup à dire sur cette question. Demain, lors de la journée ccNSO, nous allons avoir une séance juridique où nous prévoyons de débattre justement de cela. Mais maintenant, j'aimerais demander à Peter, le président de cette séance, de vous donner quelques informations complémentaires.

PETER VERGOTE : Merci Katrina. Le principal objectif de cette séance est d'expliquer la pertinence du RGPD pour les ccTLD en général. En effet, le RGPD est souvent encore considéré comme une réglementation typiquement européenne qui va hautement affecter les institutions européennes et dans nos cas, les ccTLD. Or, nous pensons que l'influence du RGPD va aller bien au-delà de cela et va avoir une portée beaucoup plus grande. Donc les ccTLD qui acceptent un enregistrement du monde entier vont être affectés.

Donc je suis très heureux de voir que deux de mes collègues qui n'administrent pas de ccTLD européens vont aborder cela demain et faire une présentation demain, lors de cette séance.

Et moi, je serai représentant d'un ccTLD européen. Et à ce titre, je vais souligner l'importance du RGPD dans nos opérations. Bien entendu, on ne vit pas dans un vide politique. Donc il s'agira plutôt d'une évolution et non pas d'une révolution. Mais je pense que ces deux points de vue peuvent bien montrer l'impact du RGPD sur les activités des ccTLD.

Je viens d'être informé par Per que malheureusement, cette séance coïncide avec une séance que vous avez ici au GAC. C'est probablement le début de votre rédaction du communiqué. Mais sachez que si vous n'avez pas la possibilité de venir à cette séance, les présentations PowerPoint seront disponibles. Vous pourrez télécharger ces présentations par la suite et vous pourrez également nous transmettre toutes les questions vous souhaitez.

Et on m'a également dit, cela a peut-être été déjà communiqué, que demain à 9:30, il y aura une séance supplémentaire sur le RGPD par rapport au modèle intérimaire proposé.

MANAL ISMAIL :

Merci. Je crois que cela va être une séance ouverte. Donc il y aura enregistrement, n'est-ce pas ? Les documents projetés mais aussi les transcriptions et enregistrements seront disponibles, n'est-ce pas ?

PETER VERGOTE : Je ne sais pas. Je ne sais pas si cette séance sera enregistrée. Il n’y aura pas de transcription.

KATRINA SATAKI : Non, effectivement, pas de transcription. Il y aura diffusion en direct pour que les gens puissent suivre à distance. Donc diffusion, oui ; enregistrement, me semble-t-il oui, je n’en suis pas sûre. Mais j’ai vu quelque chose ce matin par rapport à l’enregistrement. Mais bon, comme en général j’assiste aux séances, je ne m’inquiète pas beaucoup des enregistrements.

MANAL ISMAIL : Oui, je voulais poser cette question pour être sûre que les représentants du GAC puissent être informés sur cette séance. Oui, effectivement, c’est une thématique très intéressante, cela fait un moment qu’on en parle. On a soumis des commentaires sur le modèle intérimaire proposé par l’ICANN et c’est d’ailleurs un point de discussion qu’on a avec le Conseil d’Administration un peu plus tard aujourd’hui.

Y a-t-il d’autres commentaires ou des points spécifiques touchant au RGPD que vous souhaiteriez soulever ? Oui, la Suisse s’il vous plaît.

SUISSE :

J'ai une question d'ordre général. Pour les ccTLD européens en particulier, ils connaissent mieux le RGPD et les nouvelles conditions requises au titre de cette nouvelle réglementation. Quels seraient les principaux conseils que vous pourriez donner aux opérateurs de registre gTLD, bureaux d'enregistrement, par rapport à ce qui pourrait constituer les priorités dans l'adaptation au nouveau règlement général sur la protection des données ? Je sais que c'est une question d'ordre très général, mais étant donné que j'ai été en contact avec eux, je sais que c'est une information qui les touche de près et qui les intéresse beaucoup. Par exemple, pour nous, au GAC, on a énormément appris de votre expérience de premier ordre sur d'autres thématiques. Et inutile de réinventer la roue.

KATARINA SATAKI :

Merci beaucoup. Je sais que les opérateurs de registre européens sont particulièrement et spécifiquement affectés par le RGPD. Je ne connais pas très bien cette réglementation qui est très complexe, et je sais qu'il y a des gens qui interprètent différemment cette réglementation. Et parmi les opérateurs de registre européens, on n'a pas tous la même interprétation.

Pour moi – et j'ai lu beaucoup de documents et d'explications, de notes explicatives et informatives sur le RGPD – mais pour

moi, ce que je retiens de toute cette lecture, c'est qu'il y a un changement dans l'état d'esprit, changement dans la manière dont vous abordez la protection des données personnelles.

Je ne dis pas qu'avant, on ne se préoccupait pas de la protection des données personnelles, mais il s'agit plutôt de modifier votre état d'esprit, la manière dont vous pensez aux données, au traitement des données, pourquoi vous traitez ces données. Ce qui est important de comprendre, c'est que ces données personnelles ne vous appartiennent pas. Elles appartiennent aux personnes qui vous ont fourni ces données. Mais je suis sûre que Peter pourra nous en dire plus et développer un petit peu cette question préliminaire.

PETER VERGOTE :

Merci. C'est une question difficile effectivement parce qu'en l'espace de 30 secondes, il est impossible de donner un résumé rapide sur l'impact qu'aura le RGPD. La bonne nouvelle, c'est que je ne pense pas qu'à partir du 25 mai, les autorités chargées de la protection des données vont venir sonner chez nous pour dire : « Attention, vous n'êtes pas en train de respecter le RGPD. » Donc les opérateurs de registre, les bureaux d'enregistrement ne sont pas les cibles évidentes en termes – et je le dis entre guillemets – en termes de conformité du RGPD.

Il y a bien entendu un certain nombre de choses dont il faut prendre conscience. Et comme Katrina vient de le dire, il y a un changement d'état d'esprit. Il faut être conscient de cette réglementation et de ce qu'elle implique et agir en conséquence.

Donc personnellement, je pense – et on l'a fait pour tous les bureaux d'enregistrement – il est possible d'établir une liste de 10 priorités autour desquelles on peut travailler. Pour ce faire, on a besoin d'un opérateur de registre, savoir si vous êtes contrôleur ou si vous traitez ces données. Et vous aurez alors besoin d'un accord spécial entre vous. Vous devez également travailler sur la vie privée, la confidentialité, par conception ou par défaut. Et moi, ce que je pourrais vous conseiller, et vous l'aurez certainement entendu, dans certaines conditions, vous devrez nommer un DPO, donc un directeur chargé de la protection des données. Et c'est très utile, en fait, que vous ayez un contact unique chargé de la politique de confidentialité ou protection des données personnelles.

Également, obligation d'avoir un plan d'urgence pour les violations de données. Effectivement, c'est quelque chose de très important dans le cadre du RGPD. Et donc c'est nécessaire de l'avoir en place. Donc si vous travaillez sur ces priorités, si jamais vous êtes contacté ou si on vous pose la question « Qu'avez-vous fait pour être en conformité avec le RGPD ? », il est important que vous puissiez démontrer que vous en êtes

conscient, vous connaissez cette nouvelle réglementation, mais vous êtes en train de l'appliquer. Vous en êtes à une étape préliminaire. Tout n'est pas blanc ou noir. On est en train de commencer à le mettre en œuvre, à l'appliquer. Et on finira un jour à appliquer tous les aspects du RGPD.

Mais mon conseil, c'est celui-ci : établir des priorités. N'essayez pas de travailler sur tout en même temps mais plutôt autour de ces priorités et établir des éléments fondamentaux.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup Peter. Il est temps maintenant de clore cette séance. Y a-t-il une brève intervention des États-Unis ?

ÉTATS-UNIS :

Merci de cela. Par rapport à WHOIS spécifiquement – et je sais que les CC opèrent différemment et ont différentes conditions par rapport au WHOIS. Mais par rapport à l'espace géographique, il semblerait qu'il y ait des attentes de la part des bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre d'avoir des certitudes. Or, cela ne semble pas exister ici dans l'espace des extensions géographiques. Je ne sais pas si vous pouvez avoir une certaine influence sur nos collègues, mais est-ce qu'on peut offrir une certaine certitude par rapport au fonctionnement de tout cela et par rapport à cet espace ?

MANAL ISMAIL : Merci les États-Unis. Je ne dirais pas qu'on a un point spécifique prévu pour la réunion de Panama parce qu'on ne sait pas, lorsque la réunion de Panama se tiendra, où on en sera à ce niveau-là.

Donc merci à tous de vos discussions très intéressantes ; Katrina, Peter, Stephen, tous les représentants de la ccNSO. On apprécie énormément ces réunions bilatérales et on voit d'ores et déjà qu'on a un ordre du jour pour la prochaine réunion.

KATRINA SATAKI : Merci à tous. Cela a été un plaisir d'être avec vous. Et on se revoit au Panama. Merci.

MANAL ISMAIL : Pour les collègues du GAC, s'il vous plaît, restez assis dans la salle. Nous allons enchaîner sur la prochaine séance. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]